



Municipalité de Lac-du-Cerf

19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0
Téléphone : (819) 597-2424 Télécopieur : (819) 597-4036
Courriel : taxation@lac-du-cerf.ca Site Web : lac-du-cerf.info

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Demande de révision

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2009 et s'appliquant aux exercices financiers 2009, 2010 et 2011, a été déposé à mon bureau, le 04 septembre 2008.

Ce rôle est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Toute demande de révision à l'égard de ce rôle doit obligatoirement être déposée, **avant le 1^{er} mai 2009**, aux bureaux de la **M.R.C. d'Antoine-Labelle**, sis au **425, rue du Pont, Mont-Laurier, (Québec) J9L 2R6** ou envoyé par courrier à la même adresse.

Sous peine d'être considérée comme n'avoir jamais été reçue, la demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué et accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement n^o 187 modifié par le règlement n^o196 de la M.R.C. d'Antoine-Labelle et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Lac-du-Cerf, ce cinquième jour de septembre de l'an deux mille huit.

Jacinthe Valiquette,
Secrétaire-trésorière et directrice générale.